DEPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Le trois avril deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Etaient présents: Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MACKAIE Michel, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: M. COQUILLE Eric, M. ZANCONATO Eric, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme COELHO Caroline, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Villon: M. BAUDOIN Didier, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Nombre de conseillers:

Excusés: Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, Tonnerre: Mme LAPERT Justine, M. SERIN

En exercice: 73 54 Présents: Absent(s): 6 13 Pouvoir(s): Votants: 67

Mickail. Excusés ayant donné pouvoir: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Epineuil:

Délibération n° 30-2018

Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: Mme CONVERSAT Pierrette, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tanlay: M. BOURNIER Edmond, Tonnerre: Mme BERRY Véronique, Mme DUFIT Sophie, M. ORTEGA Olivier, M. RENOUARD Claude, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

Secrétaire de séance : M. FLEURY François

Date de convocation: 27 mars 2018

Objet: **FINANCES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants.

Budgets

Vu les projets de budget principal et de budgets annexes (SPANC, ZAC Actipôle, déchets ménagers, pépinière) pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation du conseil communautaire et un rapport de présentation,

Vote des budgets primitifs 2018 - budget principal et budgets annexes (déchets ménagers, SPANC, ZAC Actipôle, pépinière)

Il est proposé d'adopter les budgets primitifs 2018, le Bureau ayant émis un avis favorable le 20 mars 2018.

Budget principal	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	8 489 418,55 €	8 489 418,55 €
Section d'Investissement	5 718 779,58 €	5 718 779,58 €
TOTAL	14 208 198,13 €	14 208 198,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	65	pour
	0	contre
	2	abstentions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180403-30-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication: 10/04/2018

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2018 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget principal.

Budget SPANC HT	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	92 961,00 €	92 961,00 €
Section d'Investissement	704 250,00 €	704 250,00 €
TOTAL	797 211,00 €	797 211,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2018 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « SPANC ».

Budget ZAC Actipôle HT	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	645 000,00 €	645 000,00 €
Section d'Investissement	724 250,11 €	724 250,11 €
TOTAL	1 369 250,11 €	1 369 250,11 €

	54	pour
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	0	contre
	13	abstentions

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2018 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « ZAC Actipôle ».

Budget Déchets Ménagers	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 383 506,83 €	2 383 506,83 €
Section d'Investissement	1 200 844,47 €	1 200 844,47 €
TOTAL	3 584 351,30 €	3 584 351,30 €

	63	pour
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	0	contre
	4	abstentions

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2018 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « Déchets Ménagers ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180403-30-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

Budget Pépinière HT	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	46 042,64 €	46 042,64 €
Section d'Investissement	380 431,64 €	380 431,64 €
TOTAL	426 474,28 €	426 474,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2018 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « Pépinière ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180403-30-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018